

10049 - 2009

RÉPUBLIQUE ET



CANTON DE GENÈVE

## ARRÊTÉ

relatif à la dénomination d'une artère sur le territoire  
de la commune de Satigny

16 décembre 2009

## LE CONSEIL D'ÉTAT

Vu la demande du Conseil administratif du 6 octobre 2009 ;

Vu le préavis favorable de la Commission cantonale de nomenclature du 7 décembre 2009 ;

Vu le règlement sur les noms géographiques et la numérotation des bâtiments du 8 octobre 2009

### ARRÊTE :

Il est donné le nom de :

Route de la Maison-Carrée

CV 62936

à la nouvelle artère dans la zone industrielle du Bois-de-Bay; au nord de la route du même nom.  
Ce nom fait référence au lieu-dit existant.

Entrée en vigueur de cette dénomination : à la fin des travaux.

Le code voie de cette artère est le : 62936

Communiqué à :

CHA	1 ex.
DCTI	1 ex.
DF	1 ex.
DSPE	1 ex.
DIM	1 ex.
FAO	1 ex.



Certifié conforme,

La chancelière d'Etat :

*A. Lyden Grolin*